

# Bulletin d'adhésion 2020

## Vous :

Mme  M. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Pseudo (utilisé sur nos forums) : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Région : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

## Votre Auto :

Audi TT  Audi TTS  Audi TTRS  Autre : \_\_\_\_\_

Version :  MK1 (1998 - 2006)  MK2 (2006 - 2014)  MK3 (Depuis 2014)

Puissance :  150 ch  160 ch  163 ch  180 ch  190 ch  200 ch  211 ch  
 225 ch  230 ch  240 ch  V6 250 ch  272 ch  310 ch  340 ch  360 ch  
 400 ch  TDI  Autre : \_\_\_\_\_

Edition :  Le Mans  Quattro  Quattro Sport  TTS Competition  TTRS Plus

Carrosserie :  Coupé  Roadster Millésime : \_\_\_\_\_ Couleur : \_\_\_\_\_

## Votre Adhésion : pour l'année civile 2020

J'adhère au club Clan TT : je verse 40 €

J'adhère au club Clan TT et je m'abonne au magazine AVUS : je verse 57 € (Soit 40 € d'adhésion au Clan TT + 17 € pour l'abonnement au magazine AVUS au lieu de 39 €)

J'accepte le règlement intérieur de l'association (voir page suivante)

Afin de procéder à votre inscription, merci de nous retourner ce bulletin d'adhésion rempli, ainsi que votre règlement par chèque à l'ordre du **Clan TT** à l'adresse suivante :

**Clan TT - 13 rue de Montreuil - 10800 Saint Léger Près Troyes**



# REGLEMENT INTERIEUR

## 1) Préambule :

Le présent règlement intérieur est arrêté par le Bureau et adopté par l'assemblée générale. Il précise les points qui ne sont pas détaillés par les statuts et il est annexé aux statuts du ClanTT. Il pourra être modifié par décision du bureau et adoption de l'Assemblée Générale.

## 2) Membres du ClanTT :

Comme précisé au titre II ; article 6 des statuts. Les membres du ClanTT sont répartis en trois catégories :

- **Membres d'honneur** : sur proposition du bureau et après validation de l'Assemblée Générale,
- **Membres bienfaiteurs** : participent financièrement ou matériellement aux sorties par le biais de subventions, de dons ou par tout autres participations vis-à-vis du ClanTT,
- **Membres adhérents** (voir article 3),

Le ClanTT dispose d'un Bureau élu et de responsables régionaux désignés par le bureau parmi les membres adhérents volontaires pour assumer cette fonction.

- Les responsables régionaux ont en charge d'organiser ou d'accompagner les organisateurs de rassemblements ou de repas dans les régions. Ils sont les ambassadeurs territoriaux du ClanTT.

## 3) Adhésion au ClanTT :

Pour devenir nouveau membre adhérent du ClanTT il faut être propriétaire d'une Audi TT ou en passe de le devenir, satisfaire à la procédure d'agrément par le bureau et résider en France ou dans l'Union Européenne. Le seul paiement d'une cotisation ne concède en aucun cas la qualité de nouveau membre adhérent.

Le statut de membre adhérent est effectif dès lors que le bureau a agréé, à la majorité, le nouveau membre à jour de sa cotisation.

Pour cela, le candidat doit, renseigner un bulletin d'adhésion<sup>1</sup> en ligne ou l'envoyer par courrier simple, il peut aussi formuler ses motivations, ses attentes et citer les membres adhérents susceptibles de le parrainer.

Le bureau étudiera chaque demande d'adhésion au cas par cas, les motivations, les attentes et le parrainage d'un candidat ne sont pas obligatoires mais seront prédominantes pour la décision du bureau.

Après son acceptation, le candidat doit prendre connaissance des statuts, du règlement intérieur et du fonctionnement du ClanTT avant son adhésion définitive.

## 4) Exclusion ou suspension :

Un membre peut se voir suspendu du ClanTT, du forum, d'évènement officiel organisé par le club ou définitivement exclu du ClanTT en cas de manquement ou de faute grave :

- Suspension temporaire :  
Manquement grave à l'image du ClanTT,
- Exclusion définitive :  
Manquement grave répété à l'image du ClanTT,  
Vol ou détournement d'argent ou de tout autre bien appartenant au ClanTT.

## 5) Inscription et participation aux sorties du ClanTT

Les membres adhérents peuvent s'inscrire pour la participation aux rallyes, sorties et balades organisés par le ClanTT sur le forum<sup>2</sup> du ClanTT.

Les partenaires d'une sortie, selon des modalités spécifiques<sup>3</sup>, peuvent avoir accès au même titre qu'un membre adhérent.

L'organisateur d'une sortie peut librement :

- En limiter le nombre de TT au regard de contraintes,

- Proposer au bureau l'invitation de postulants « adhérents » pour sa sortie, dans la limite fixée par le bureau et ce au cas par cas,

Dans le cas d'un nombre de place limité, un choix sera opéré par le bureau et l'organisateur de la sortie. Ce choix reposera sur plusieurs paramètres afin de le rendre plus équitable. Seront prioritaires :

- Les membres adhérents,
- Les participants inscrits pour l'intégralité<sup>4</sup> de la sortie,

Puis au besoin il sera pris en compte :

- L'ordre chronologique d'inscription des candidats à jour de l'acompte demandé,
- Le nombre de participations<sup>5</sup> réalisées dans l'année,

Il sera aussi considéré comme discriminant :

- Les éventuels désistements à répétition par chacun d'eux,
- L'éventuelle difficulté récurrente à régler le solde des sorties,

L'inscription sera considérée définitive après règlement du solde dans les délais impartis par l'organisateur.

## 6) Comptabilité, remboursement, acompte, annulation et désistement :

Les participants à une sortie versent un acompte pour valider leur inscription à la dite sortie, rallye ou balade.

En cas de désistement, l'acompte pourra être remboursé en totalité ou en partie seulement. Ce remboursement sera assujéti au bilan financier, de la sortie en question, réalisé par le trésorier du ClanTT.

Deux cas de figure sont possibles :

- Annulation ou désistement :
  - Le participant annule après avoir payé l'acompte mais avant d'avoir réglé le solde,
  - Le participant résilie après avoir réglé le solde.

Tout désistement ou annulation doit se faire par mail à l'organisateur avec copie au trésorier<sup>6</sup>.

Trois situations sont envisageables :

- Aucune perte n'est à déplorer par le ClanTT : l'acompte sera donc intégralement remboursé après le bilan financier de la sortie,
- Il apparait, dans le bilan financier, une perte liée à l'annulation ou au désistement du ou des participants : celle-ci sera systématiquement déduite de l'acompte et/ou du solde versé<sup>7</sup>, ou selon les cas répercutée au prorata des membres désistés,
- Il apparait, dans les comptes une perte qui ne couvre pas l'acompte : il sera demandé au membre de rembourser cette différence.

<sup>4</sup> Un membre ne souhaitant participer qu'à la première journée ou la seconde ne sera pas prioritaire vis-à-vis d'un autre suivant toute la sortie

<sup>5</sup> Un membre ayant peu ou pas participé à des sorties du ClanTT sera prioritaire vis-à-vis d'un autre ayant participé plus souvent

<sup>6</sup> tresorier@clan-tt.com

<sup>7</sup> Après que le membre ait justifié auprès du bureau son empêchement

<sup>1</sup> Formulaire nouvel adhérent en pièce jointe,

<sup>2</sup> Les sorties et rallyes sont postés en priorité sur le forum du ClanTT :

<http://www.clan-tt.com/forums/>

<sup>3</sup> Voir charte des sorties